



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



9359/12

(OR. en)

PRESSE 184  
PR CO 25

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3163e session du Conseil

### Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 2 mai 2012

Présidente **Mme Margrethe VESTAGER**  
Ministre de l'économie et de l'intérieur du Danemark

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

9359/12

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a examiné des propositions qui modifient les règles de l'UE relatives aux **exigences en matière de fonds propres des banques** et des entreprises d'investissement, le paquet dit "CRD IV", en vue d'entamer des négociations avec le Parlement européen dans la perspective de l'adoption des textes en première lecture.*

*Prenant acte de l'existence d'une majorité qualifiée en faveur d'un texte de compromis provisoire, le Conseil a décidé de se pencher sur le dossier le 15 mai, consécutivement à une vérification technique, en vue de confirmer son accord sur le paquet dans son ensemble.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
SUIVI DES RÉUNIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES .....	6
EXIGENCES DE FONDS PROPRES DES BANQUES .....	7
 <b>AUTRES POINTS APPROUVÉS</b>	
<i>AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES</i>	
– Droits d'accise - Coopération administrative.....	8
<i>ÉNERGIE</i>	
– Euratom / Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne - Renouvellement de l'accord .....	8
<i>ENVIRONNEMENT</i>	
– Produits biocides .....	8
<i>LÉGISLATION ALIMENTAIRE</i>	
– Mise à jour de la liste des additifs alimentaires autorisés.....	9
<i>NOMINATIONS</i>	
– Comité des régions .....	9

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des finances et du développement durable, chargé de la fonction publique

### Bulgarie:

M. Dimitër TZANTCHEV

Représentant permanent

### République tchèque:

M. Miroslav KALOUSEK

Ministre des finances

### Danemark:

M<sup>me</sup> Margrethe VESTAGER

Ministre de l'économie et de l'intérieur

### Allemagne:

M. Wolfgang SCHÄUBLE

Ministre fédéral des finances

### Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

### Irlande:

M. Michael NOONAN

Ministre des finances

### Grèce:

M. Theodoros SOTIROPOULOS

Représentant permanent

### Espagne:

M. Luis DE GUINDOS JURADO

Ministre de l'économie et de la compétitivité

### France:

M. François BAROIN

Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

### Italie:

M. Vittorio GRILLI

Vice-ministre au ministère de l'économie et des finances

### Chypre:

M. Vassos SHIARLY

Ministre des finances

### Lettonie:

M<sup>me</sup> Ilze JUHANSONE

Représentant permanent

### Lituanie:

M. Raimundas KAROBLIS

Représentant permanent

### Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

### Hongrie:

M. Péter GYÖRKÖS

Représentant permanent

### Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances, de l'économie et des investissements

### Pays-Bas:

M. Pieter DE GOOIJER

Représentant permanent

### Autriche:

M<sup>me</sup> Maria FEKTER

Ministre fédéral des finances

### Pologne:

M. Jacek ROSTOWSKI

Ministre des finances

### Portugal:

M. Vitor GASPAR

Ministre d'État, ministre des finances

### Roumanie:

M. Mihnea MOTOC

Représentant permanent

### Slovénie:

M. Rado GONORIO

Représentant permanent

**Slovaquie:**

M. Ivan KORČOK

Représentant permanent

**Finlande:**

M. Jan STORE

Représentant permanent

**Suède:**

M. Anders BORG

Ministre des finances

**Royaume-Uni:**

M. George OSBORNE

Chancelier de l'Échiquier

**Commission:**

M. Olli REHN

Vice-président

M. Michel BARNIER

Membre

**Autres participants:**

M. Vitor CONSTÂNCIO

Vice-président de la Banque centrale européenne

M. Werner HOYER

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Philippe GUDIN de VALLERIN

Président du Comité de politique économique

M. Andrea ENRIA

Président de l'autorité bancaire européenne

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

**Croatie:**

M. Vladimir DROBNJAK

Ambassadeur, chef de la mission de la Croatie  
auprès de l'UE

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **SUIVI DES RÉUNIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES**

Le Conseil a fait le point des résultats des réunions financières internationales tenues à Washington DC du 19 au 22 avril, à savoir:

- la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20;
- l'assemblée annuelle de printemps du FMI.

Les discussions tenues à Washington ont porté sur la situation économique mondiale, le cadre du G20 pour la croissance, l'augmentation des ressources du FMI, la réglementation financière, les marchés de l'énergie et des produits de base, la croissance verte et le financement de la lutte contre le changement climatique.

Le Conseil a répertorié les questions sur lesquelles il y a lieu de poursuivre les travaux dans la perspective du sommet du G20 qui se tiendra à Cabos (Mexique) les 18 et 19 juin ainsi que des réunions financières qui suivront.

## **EXIGENCES DE FONDS PROPRES DES BANQUES**

Le Conseil a procédé à un examen détaillé des propositions qui modifient les règles de l'UE relatives aux exigences en matière de fonds propres des banques et des entreprises d'investissement, le paquet dit "CRD IV", en vue d'entamer des négociations avec le Parlement européen dans la perspective de l'adoption des textes en première lecture.

Les propositions visent à modifier et remplacer les directives existantes en matière d'exigences de fonds propres<sup>1</sup> et à les scinder en deux nouveaux instruments législatifs: un *règlement* sur les exigences prudentielles que doivent respecter les établissements et une *directive* concernant l'accès à l'activité de réception de dépôts.

Elles visent à transposer dans le droit de l'UE un accord international approuvé par le G20 en novembre 2010 - l'accord de Bâle III - qui avait été préparé par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

En conclusion des discussions, le président du Conseil a pris note du soutien d'une majorité qualifiée de délégations en faveur d'un texte de compromis provisoire. Avec l'accord du Conseil, la présidence a décidé d'ajouter le dossier à l'ordre du jour de sa session du 15 mai, permettant ainsi de procéder à une vérification technique, avant confirmation de l'accord du Conseil sur le paquet dans son ensemble.

---

<sup>1</sup> Directives 2006/48/CE et 2006/49/CE  
9359/12

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

#### **Droits d'accise - Coopération administrative**

Le Conseil a adopté un règlement destiné à moderniser le cadre de coopération administrative entre les États membres dans le domaine des droits d'accise.

Le règlement, qui abroge et remplace le règlement (CE) n° 2073/2004, définit les conditions régissant la coopération aux fins de l'application de la législation sur les droits d'accise, et les règles et procédures pour l'échange d'informations, y compris par voie électronique.

### **ÉNERGIE**

#### **Euratom / Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne - Renouvellement de l'accord**

Le Conseil a autorisé la Commission à négocier le renouvellement de l'accord entre la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) (doc. [8874/12](#)).

### **ENVIRONNEMENT**

#### **Produits biocides**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, des actes législatifs suivants conformément à la directive 98/8/CE<sup>1</sup> concernant la mise sur le marché des produits biocides:

- décision fixant un nouveau délai pour la soumission des dossiers de certaines substances à examiner dans le cadre du programme de travail de quatorze ans visé à l'article 16, paragraphe 2, de la directive 98/8/CE (doc. [7889/12](#))

---

<sup>1</sup> [JO L 123 du 24.4.1998](#).

- directive modifiant la directive 98/8/CE aux fins de l'inscription du bendiocarbe en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive (doc. [7891/12](#));

Les deux projets d'actes sont soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut les adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

## **LÉGISLATION ALIMENTAIRE**

### **Mise à jour de la liste des additifs alimentaires autorisés**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption, par la Commission, de trois règlements modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 autorisant l'utilisation des trois additifs alimentaires suivants:

- Lysozyme (E 1105), pour la conservation des bières qui ne subissent ni pasteurisation ni filtration stérilisante (doc. [7978/12](#));
- Polydextrose (E 1200), dans les bières à valeur énergétique réduite et les bières faiblement alcoolisées (doc. [7966/12](#));
- Esters glycériques de résine de bois (E 445), en tant qu'émulsifiant pour l'impression sur des confiseries à enrobage dur (doc. [7977/12](#)).

Ces projets de règlements sont soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut les adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

## **NOMINATIONS**

### **Comité des régions**

Le Conseil a nommé M. Juan Ignacio ZOIDO ÁLVAREZ, M. Abel CABALLERO ÁLVAREZ et Mme Nuria MARÍN MARTÍNEZ (Espagne), en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [8982/12](#)).